

CCAS DE BEAUSSAULT

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FEVRIER 2026

Le président ouvre la séance à 19h15. Un membre est absent, excusé : Lydie Dolbec qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Lionel Legrand est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 24 novembre 2025.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

2. Compte de gestion et compte administratif 2025 (délibération 1/2026)

Après en avoir pris connaissance, le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2025. Le président -comme la réglementation le prévoit- ne participe pas au vote.

Les recettes s'élèvent à 12 574,74€ et les dépenses à 9 336,78€, soit un excédent de 3 237,96€ sur l'exercice.

Fin 2024, le CCAS enregistrait un excédent cumulé de 25 349,20€ ce qui donne fin 2025 un nouvel excédent cumulé de 28 587,16€.

3. Attribution coupe de bois Beaumont

Cette année nous attribuons uniquement les arbres tombés ainsi que les couplets de chênes (2 à 3 couplets par acquéreur).

Attribution le dimanche 1^{er} mars à 8h00

Marquage des arbres le mercredi 25 février à 10h00

4. Questions diverses

. Quand est-il de l'absorption des CCAS par les COM-COM ? On en entend plus parler....

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

PV arrêté à la séance du 27.04.2026

Le Président,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Lionel LEGRAND